

Depuis lundi

Une partie du personnel de l'URSSAF Roubaix-Tourcoing en grève

Une heure, c'est l'option choisie, depuis le 14 novembre, par une partie du personnel de l'URSSAF Roubaix-Tourcoing, dont le siège se situe avenue de la Marne à Tourcoing. À l'appel de l'intersyndicale, un mot d'ordre de grève a été lancé. Chaque jour, de 9 h à 10 h, employés, agents de maîtrise, cadres descendent dans la rue. « **plus de la moitié nous suit** », affirme Jean Philippe Bourel, délégué SN-FOCOS (Syndicat national Force Ouvrière des cadres des organismes sociaux).

L'origine de ce mouvement est liée à la non attribution aux salariés d'une somme de 153 000 €, allouée par l'ACOSS*, l'organisme de tutelle de l'URSSAF. Explications. L'ACOSS, selon la ligne budgétaire, peut décider d'affecter un surplus de fonctionnement. « **cette somme a été votée en juin par le conseil d'administration, composé de salariés et d'employeurs. Cet argent peut**

notamment être destiné indirectement aux salariés, souligne le délégué. Nous pourrions par exemple financer pendant un temps la mutuelle. Seulement voilà, depuis un mois, nous avons appris que la direction n'a toujours pas utilisé cette somme et qu'elle souhaite la retourner à l'ACOSS ».

Points de compétence

Une décision justifiée par la direction. « **Cet argent, on ne l'a pas. Cet excédent budgétaire, nous sommes effectivement autorisés à le dépenser, si besoin en était, mais il n'a pas forcément vocation à être redistribué** », explique Gérard Arbeltier, le directeur. **En outre, cet argent appartient à la collectivité et sera recapitalisé pour l'ensemble des 103 URSSAF** ». Mais est-ce que le fond du problème ne se-



Chaque matin, depuis lundi, les salariés investissent le boulevard de la Marne pendant une heure.

rait pas la nouvelle classification des emplois en 2005 ? Selon un protocole, des points de compétences - sommes attribuées aux salariés qui en bénéficient - ont été mis en place. « **En octobre, 19 l'ont reçue** ». 19 sur 88 salariés que compte l'organisme.

Un organisme qui couvre 27 communes, « **pour 34 à**

35 000 cotisants, précise le directeur, qui a d'ores et déjà pris contact avec l'ACOSS, « **pour débloquer la situation et trouver rapidement une solution** ».

*L'Acoss est la caisse nationale de la branche du recouvrement qui regroupe 105 URSSAF sur le territoire. Cet organisme assure le recouvrement des cotisations et contributions du régime général de la Sécurité sociale.

